

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HEMMINGFORD**

PROCÈS-VERBAL de la session ordinaire du Conseil municipal du Canton de Hemmingford, tenue le lundi 1^{er} mai à 20h00

Sont présents les conseillers Richmond Viau poste no.1, Deborah Beattie poste no.2, Maude St-Hilaire poste no.3, Julie Bergeron poste no.4, Jean-Marc Lamoureux poste no.5, tous formant quorum. Monsieur Lucien Bouchard, maire, agit à titre de président d'assemblée.

Également présente la greffière d'assemblée, Sylvie Dubuc.

Le poste no. 6 est vacant.

2023-05-68 ACCEPTATION D'ORDRE DU JOUR DU 1^{er} MAI 2023

1. Ordre du jour
2. Procès-verbal du 3 avril 2023
3. Comptes payables
4. Règlement : Adoption règlement no. 309-15
5. Dépôt du protocole de déploiement : aide mutuelle en incendie
6. Appui pour demande aux autorités compétentes : assurabilité des immeubles patrimoniaux
7. Autorisation de dépenses :
 - a) Administration :
 1. Formation annuelle logicielle comptable SYGEM
 2. Achat de matériel informatique
 - b) Voirie : Travaux de drainage au chemin James Fisher
 - c) Service des incendies
 - d) Appuis financiers, dons et commandites :
 1. Soutien annuel : École primaire élémentaire Hemmingford
 2. Foire de Havelock
 3. Corps cadets Beaujeu
8. Rapports mensuels
 - a) Inspecteur de la voirie
 - b) Inspecteur municipal en bâtiment
 - c) Service des incendies
9. Sujets divers :
 - a) Demande d'aide financière supplémentaire pour formation de deux autres pompières/pompiers à la formation Pompier 1
 - b) Sièges au CA de l'OMH – représentant de la municipalité du Village de Hemmingford
10. Correspondance
11. Période des questions
12. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,
APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER l'ordre du jour, avec le point 9, "Sujets divers", ouvert.

2023-05-69 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 AVRIL 2023

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,
APPUYÉ par la conseillère Julie Bergeron,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le procès-verbal de la session régulière 3 avril 2023 tel que déposé.

2023-05-70 ACCEPTATION DES COMPTES PAYABLES

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale confirme, que les fonds sont disponibles pour le paiement des dépenses indiquées sur la liste jointe, soit dans le budget 2023, ou par une appropriation de surplus ;

202300143	2023-04-04	L'Arche de Noé Récupération Inc.	546.13 \$
202300144	2023-04-04	Tammy Vaillancourt	277.50 \$
202300145	2023-04-04	Municipalité de Lacolle	436.87 \$
202300146	2023-04-05	Bell Canada	212.74 \$
202300147	2023-04-05	Hydro-Québec	72.62 \$
202300148	2023-04-05	CIBC Visa	2,226.00 \$
202300149	2023-04-05	Ministère du revenu du Québec	9,899.41 \$
202300150	2023-04-05	Receveur Général du Canada	3,741.08 \$
202300151	2023-04-11	Boutin, Paule	50.00 \$
202300152	2023-04-11	Langlois, Mario	50.00 \$
202300153	2023-04-11	THOMAS KYLE	50.00 \$
202300154	2023-04-11	Bell Mobilité	47.08 \$
202300155	2023-04-11	Hydro-Québec	1,565.74 \$
202300156	2023-04-11	WEX Canada Ltd. (esso)	1,169.02 \$
202300157 & 202300158		Annuler	
202300159	2023-04-12	SPCA Roussillon	396.66 \$
202300160	2023-04-17	Petite caisse - bureau	300.20 \$
202300161	2023-04-17	Bell Mobilité	48.25 \$
202300162	2023-04-17	Hydro-Québec	1,671.81 \$
202300163	2023-04-17	Cogeco Connexion Inc.	209.24 \$
202300164	2023-04-19	BELL Canada - INTERNET	116.07 \$
202300165	2023-04-21	Bureau en Gros	232.33 \$
202300166	2023-04-24	CRSBPM (bibliothèque)	9,291.86 \$
202300167	2023-04-27	Subvention - couches lavables	100.00 \$
202300168	2023-05-01	Dunton Rainville	2,124.45 \$
202300169	2023-05-01	Fonds d'information	35.00 \$
202300170	2023-05-01	Village de Hemmingford	1,809.83 \$
202300171	2023-05-01	Somac Diesel performance Inc.	2,608.66 \$
202300172	2023-05-01	Variétés Hemmingford	29.07 \$
202300173	2023-05-01	Gabriel Bourdon	455.00 \$
202300174	2023-05-01	Excavation Erwin Inc.	503.02 \$
202300175	2023-05-01	JALEC INC.	459.90 \$
202300176	2023-05-01	BUDGET PROPANE	285.24 \$
202300177	2023-05-01	Thibault et Associés	1,051.56 \$
202300178	2023-05-01	SEAO - Constructo	61.91 \$
202300179	2023-05-01	Groupe géomatique AZIMUT inc.	114.98 \$
202300180	2023-05-01	Quincaillerie Hemmingford	193.38 \$
202300181	2023-05-01	HAMSTER	103.14 \$
202300182	2023-05-01	SPCA Roussillon	716.96 \$
202300183	2023-05-01	Club de golf Hemmingford	6,026.59 \$
202300184	2023-05-01	JLM Inc.	528.89 \$
202300185	2023-05-01	FQM Services, coopérative de solidarité	8,032.50 \$
202300186	2023-05-01	A. Facine & Fils Ltee	258.69 \$
		Paie des employés	18,098.68 \$
			76,208.06 \$

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,
 APPUYÉ par la conseillère Julie Bergeron,
 ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le paiement des comptes selon la liste déposée pour un total de 76 208,06 \$ plus les dépenses qui seront autorisées à la présente séance.

**2023-05-71 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO.309-15 POUR
MODIFIER NO.309 INTITULÉ ZONAGE**

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité peut faire des règlements de modification touchant un ou plusieurs sujets;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro URB-205-2019 modifiant le schéma d'Aménagement et de développement révisé (SADR/Règlement numéro URB 205) en vigueur de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville en vue de modifier les critères relatifs à la levée des réserves résidentielles a été adopté ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement municipal de zonage doit être en concordance avec le SADR et donc qu'une mise à jour des restrictions concernant les réserves résidentielles dans la municipalité est nécessaire ;

CONSIDÉRANT QUE la modification est nécessaire afin d'incorporer la demande pour un mini-entrepôt dans le Parc industriel Hemmingford;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion, avec dispense de lecture, donné par la conseillère Maude St-Hilaire à la séance régulière du 6 mars 2023 a été déposée et que le premier projet a été accepté;

CONSIDÉRANT QUE lors de la période de demande pour sujet d'approbation référendaire, du 5 au 19 avril 2023, aucun résident des zones désignées n'a signé le registre;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement no.309-15, le tout conformément à l'article 445 du Code municipal, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par la conseillère
Maude St-Hilaire,
APPUYÉ PAR la conseillère Julie Bergeron,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le règlement no.309-15 et de faire parvenir à la MRC des Jardins-de-Napierville l'extrait de cette résolution pour l'émission du certificat de conformité.

**2023-05-72 DÉPÔT DU PROTOCOLE DE DÉPLOIEMENT POUR AIDE
MUTUELLE EN INCENDIE**

CONSIDÉRANT l'intention de la municipalité d'adhérer au schéma de couverture de risque en incendie de la MRC des Jardins-de-Napierville, et selon les orientations du Ministère de la Sécurité civile du Québec, le dépôt du protocole de déploiement est essentiel ;

CONSIDÉRANT QUE le protocole de déploiement des ressources vise à prévoir une démarche de déploiement des ressources de proximité par localisation géographique de la caserne la plus proche, le plus rapidement et efficacement que possible. L'optimisation permet de développer des stratégies d'intervention prédéterminées facilitant le travail des pompiers, notamment l'atteinte de standards reconnus comme, le temps de réponse ;

CONSIDÉRANT QUE le chef du service des incendies doit respecter le protocole de déploiement, à moins de changement prévu par la direction générale de la municipalité;

POUR CES CONSIDÉRATIONS,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Deborah Beattie,
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-Marc Lamoureux,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le dépôt du protocole de déploiement pour aide mutuelle en incendie et de le faire parvenir, ainsi que l'extrait de cette résolution, au coordonnateur en prévention incendie à la MRC des Jardins-de-Napierville.

2023-05-73 **BÂTIMENTS PATRIMONIAUX- MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS-ASSURANCES-APPUI**

CONSIDÉRANT QUE le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs ;

CONSIDÉRANT les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration bâtie du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes réglementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine ;

CONSIDÉRANT l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens ;

CONSIDÉRANT QUE les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde ;

CONSIDÉRANT QUE les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par la conseillère Julie Bergeron, APPUYÉ par la conseillère Maude St-Hilaire, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE la municipalité du Canton de Hemmingford demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques ;

QUE la municipalité du Canton de Hemmingford demande à la MRC des Jardins-de-Napierville, ainsi qu'aux intervenants en protection du patrimoine québécois de joindre leur voix en adoptant cette résolution ;

QUE la municipalité du Canton de Hemmingford transmette la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députées fédérale et provinciale de la circonscription, à la Fédération québécoise des municipalités, aux Amis et propriétaire des maisons anciennes du Québec APMAQ, à Action Patrimoine, Bureau d'assurance du Canada et au Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ).

2023-05-74 **ATELIER DE FORMATION 2023 INFOTECH**

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur du service de logiciel Infotech offre un atelier de formation annuelle virtuelle, le 18 mai 2023, pour un coût de 190\$ plus taxes pour deux (2) participantes ;

CONSIDÉRANT QUE cette journée de formation contribue à enrichir les connaissances des employés municipaux travaillant avec le logiciel et ainsi faciliter et maximiser l'utilisation du logiciel ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,
APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'AUTORISER le paiement des frais d'inscription de 190\$ plus taxes,
dépense prévue au budget de 2023 pour la formation des employés du
bureau municipal.

2023-05-75 ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT QUE plusieurs équipements informatiques doivent être
renouvelés au bureau municipal, soit cinq écrans, une caméra pour un écran
et deux tours d'ordinateur, pour un montant total de 1 900\$ avant les taxes,
l'installation et la programmation du technicien en sus;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,
APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'AUTORISER l'achat de ces différents équipements, financé par le budget
2023 pour l'achat de matériel informatique.

**2023-05-76 TRAVAUX DE NETTOYAGE DE LA HAIE DE CÈDRES AU
SENTIER MORAN**

CONSIDÉRANT QUE la haie de cèdres située entre le chemin Elizabeth et
la piste cyclable doit être taillée et nettoyée ;

CONSIDÉRANT Qu'Aménagement KB offre le service pour un montant de
240\$ plus taxes;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,
APPUYÉ par la conseillère Julie Bergeron,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'AUTORISER les travaux et le paiement, financés par le budget 2023
pour l'entretien des infrastructures.

**2023-05-77 TRAVAUX DE NETTOYAGE DE FOSSÉ POUR
DRAINAGE AUX CHEMINS JAMES FISHER ET QUEST**

CONSIDÉRANT QUE des travaux majeurs de resurfacement de la chaussée
seront entrepris dans les prochaines semaines sur le chemin James Fisher;

CONSIDÉRANT QUE des travaux majeurs de resurfacement de la chaussée
seront entrepris en 2024 sur le chemin Quest;

CONSIDÉRANT QUE certains fossés aux abords de ces chemins doivent
être nettoyés afin d'améliorer le drainage des eaux de pluie;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Excavation Erwin Inc. propose de faire
les travaux pour un montant de 4 560\$ avant les taxes;

POUR CES RAISONS ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richmond Viau,
APPUYÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'AUTORISER les travaux tel que décrits dans l'offre de service, financé
par le budget 2023 pour l'entretien des infrastructures routières.

2023-05-78 SOUTIEN FINANCIER ANNUEL POUR L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE HEMMINGFORD

CONSIDÉRANT QUE l'école Élémentaire Hemmingford planifie plusieurs activités et achat de matériel ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,
APPUYÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

DE VERSER 1 000\$ à l'école Élémentaire Hemmingford, montant déjà prévu au budget 2023 pour les dons.

2023-05-79 FOIRE DE HAVELOCK SEPTEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs de la Foire de Havelock sollicitent un soutien financier pour aider à couvrir une partie des coûts de la foire de la 151^e édition en septembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE la présentation de la Foire de Havelock a toujours mis l'accent sur l'aide au développement et la sensibilisation à l'agriculture, la mise en valeur des traditions rurales et la promotion des organisations locales et de leurs produits;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ
par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,
APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau,
ET RÉSOLU à l'unanimité, le maire n'ayant pas voté,

D'AUTORISER une aide financière de 450\$ pour soutenir la Foire de Havelock, montant provenant du budget des dons 2023.

2023-05-80 APPUI FINANCIER 2023 CORPS DE CADETS DE L'ARMÉE 2698 SIEUR DE BEAUJEU

CONSIDÉRANT QUE le Corps de Cadets 2698 Sieurs de Beaujeu, a à cœur le développement des adolescents et adolescentes, entre 12 et 19 ans. Les dons recueillis serviront à organiser diverses activités physiques et de la découverte de la nature dans le but de former des jeunes responsables et autonomes;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,
APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau,
ET RÉSOLU unanimement le maire par intérim n'ayant pas voté,

D'AUTORISER le versement d'un appui financier de 150 \$ au Corps de Cadets de l'Armée, Sieur de Beaujeu, tel que budgété pour 2023.

RAPPORTS DU SERVICE DE LA VOIRIE, DE SERVICE D'INSPECTION MUNICIPALE ET DU SERVICE DES INCENDIES

2023-05-81 NOUVELLE DEMANDE POUR BESOIN D'AIDE FINANCIÈRE FORMATION DE POMPIERS 2021-2022 : AJOUT DE 2 CANDIDATS

CONSIDÉRANT QU'une résolution, 2022-09-146, a été autorisée en septembre 2022 pour une demande d'aide financière pour des besoins de 2021-2022, de former une nouvelle cohorte de 5 pompières/pompiers ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,
ET APPUYÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,
RESULU l'unanimité, la maire n'ayant pas voté,

De présenter une nouvelle demande pour l'ajout à nos besoins de formation de deux pompières/pompiers pour l'aide financière de 2021-

2022, dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation 2021-2022 des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Jardins-de-Napierville.

2023-05-82 SOUTIEN DE LA CONFIRMATION DE LA PARTICIPATION À DISTANCE DU CONSEILLER NOMMÉ POUR L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU HAUT-RICHELIEU (MHHR)

CONSIDÉRANT QU'UN conseiller ou conseillère siégeant au conseil municipal où se trouve une municipalité faisant partie de l'Office Municipal d'Habitation du Haut Richelieu (OMHHR), peut être nommé comme représentant au conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation du Haut-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller au poste no.4 de la municipalité du Village de Hemmingford, M. Jonathan Mailloux, a été nommé comme représentant pour siéger au conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation du Haut-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE Mme Marianne Lambert, présidente du CA de l'OMHHR exige que toutes les réunions se tiennent en présentielle ;

CONSIDÉRANT QUE dans l'impossibilité que M. Jonathan Mailloux ne puisse pas assister aux réunions en présentiel;

POUR CES RAISONS, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Marc Lamoureux,
APPUYÉ PAR la conseillère Julie Bergeron,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPUYER la demande de la municipalité du Village de Hemmingford à Mme Marianne Lambert, présidente du CA de l'OMHHR que M. Jonathan Mailloux soit autorisé à participer à des réunions à distance comme représentant de Hemmingford à l'Office Municipal d'Habitation du Haut-Richelieu.

CORRESPONDANCE : aucune

PÉRIODE DES QUESTIONS

2023-05-83 CLÔTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,
APPUYÉ PAR le conseiller Richmond Viau,
ET RÉSOLU unanimement,

QUE la séance soit levée à 20h47

Lucien Bouchard
Maire

Sylvie Dubuc
Directrice générale greffière-trésorière

Je, Lucien Bouchard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES FONDS : La directrice générale, Greffière-trésorière confirme, que la municipalité dispose des crédits suffisants au paiement des dépenses engagées dans les résolutions précédentes, qui ont été prévues au budget municipal, ou qui seront défrayées par les résultats de l'année courante ou par une appropriation du surplus :

2023-05-70

2023-05-74

2023-05-75

2023-05-76

2023-05-77

2023-05-78

2023-05-79

2023-05-80

2023-05-81